



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

Dispositif de participation citoyenne.

Suite à la présentation de l'action « Citoyens vigilants » aux membres du Conseil Municipal, par l'Adjudant-chef Sylvain LENKO de la gendarmerie Chatillon-sur-Chalaronne, il a été décidé de mettre en place un dispositif de « participation citoyenne » au bénéfice de l'ensemble de la commune de Biziat.

Des personnes volontaires et résidentes sur la commune de Biziat sont et seront nommées référents afin de faire suivre au quotidien les actions de solidarité de voisinage et d'échange d'information avec la gendarmerie, dans le cadre de ce dispositif.

Cette fonction de référent, assurée en qualité de bénévole et que l'on peut choisir de quitter à tout moment sur simple demande écrite, permettra :

- de sensibiliser les habitants de notre village à la protection contre des phénomènes de délinquance particuliers, en leur relayant des informations de prévention provenant de la Gendarmerie ;

- de faciliter, voire organiser des actions de solidarité de voisinage afin de veiller sur les domiciles d'habitants absents ou vulnérables.

Investi d'aucune prérogative de puissance publique, il ne s'agit pas de se substituer aux militaires de la gendarmerie dans leur mission de prévention et de répression de la délinquance. En revanche, par l'action quotidienne au service de la protection des habitants du village, le référent constitue un nouveau maillon d'une chaîne de sécurité élargie et diversifiée, qui s'adapte aux besoins de nos citoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place un dispositif de « participation citoyenne » au bénéfice de l'ensemble de la commune de Biziat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole lié à cette action.

Personnel territorial – Paiement des heures complémentaires effectuées par les agents d'animation et technique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent travaillant à temps non complet, affecté à la surveillance des élèves et au nettoyage des locaux scolaires, a été en formation d'intégration pendant 5 jours. Des agents des services technique et d'animation, à temps non complet, ont accepté de le remplacer durant son absence.

Compte tenu de la charge de travail de ces agents, il serait souhaitable de payer les heures effectuées à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de rémunérer les heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet,
- d'autoriser, à compter de ce jour, M. le Maire à rémunérer les heures complémentaires qui seront effectuées par nécessité de service par les agents à temps non complet au-delà de la durée de travail fixée par leur emploi et jusqu'à 35 heures.

Gratification exceptionnelle à Robin KSIGZKIEWICZ Stagiaire – Elève de 3^e à la MFR la Vernée à Péronnas

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Robin KSIGZKIEWICZ, élève en classe de 3^{ème} à la Maison Familiale Rurale La Vernée à Péronnas, a effectué un stage de quatre semaines au service technique de la collectivité.

Compte tenu que l'intéressé a donné entière satisfaction durant son stage travail, il propose de lui attribuer une gratification exceptionnelle de 400 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide d'attribuer à une gratification exceptionnelle de quatre cents euros.

Cette gratification, n'excédant pas 13,75% du plafond de la sécurité sociale, n'est pas soumise à

aucune cotisation ou contribution, patronale ou salariale.
Cette somme sera prélevée à l'article 6218 du budget 2016.

Ouvrage d'art – Réfection du pont du Moulin du Geai. Approbation de l'opération. Demandes de subvention DETR et DSIPL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée la nécessité d'effectuer la réfection du pont du Moulin du Geai situé sur la Veyle. Il présente le dossier établi par la société QUADRIC. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 110 000 € H.T.

Il propose de solliciter des aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL).

L'assemblée est appelée à se prononcer sur ce programme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget prévisionnel de l'opération comme suit :

- Dépenses :

Travaux : 110 000 € H.T.

- Recettes :

- Subvention Etat D.E.T.R : 55 000 €

- Subvention Etat D.S.I.P.L. : 33 000 €

- Autofinancement : 22 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Budget Centre Communal d'Action Sociale - Approbation du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BEAUDET, Président, après s'est fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. GIRAUD Christian, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015 les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Numéros	Subdivision	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice
		Déficit	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits
05	Section de fonctionnement		543,45	1 110,00	1 050,00	
06	Section d'investissement	0	0	0	0	0
TOTAUX		0	543,45	1 110,00	1 050,00	0

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Approbation du compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des subventions communales.

Le conseil alloue une subvention aux associations et organismes suivants :

50 € - Amicale des conscrits

" - Biziat Endurance

" - FNACA

" - Age d'or

" - Association « Formibad' » de Biziat

" - Association « Thibaut s'éveille »

65 € - Croix Rouge

80 € - Centre Léon Bérard

110 € - Aide Familiale Rurale de Biziat - Sulignat

125 € - Société de Chasse communale

220 € - Amicale des Anciens Combattants

375 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers

1 000 € - Comité de fleurissement

2 730 € - Avenir

Ces subventions seront prélevées à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Extension du réseau d'eau potable au lieu-dit «Rétiassing» - Signature d'une convention entre le Syndicat « Renom-Veyle » et la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention définissant les modalités financières et les engagements des différents partenaires pour l'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit « Rétiassing ».

- accepte la convention telle qu'elle est rédigée,

- autorise M. le Maire à la signer.

C.P.I.N.I – Augmentation du quota de sous-officier.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'effectif du Centre de Première Intervention Non Intégré de Biziat composé de 12 sapeurs-pompiers volontaires dont trois sous-officiers ;

- Vu l'article R 723-22 du Code de la Sécurité Intérieure ;

- Vu l'avis favorable du comité consultatif communal du 12 novembre 2015 ;

DECIDE de porter le quota de sous-officier à 50 % de l'effectif du corps du C.P.I.N.I. de Biziat.

Fixation des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n°2014.04.026 du 03 avril 2014 allouant les indemnités aux élus,

- Vu la délibération n°2015.008 du 05 mars 2015 révisant l'indemnité de M. le Maire,

- Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

- Considérant que la loi prévoit, à compter du 01 janvier 2016, l'attribution automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L. 2123-23 du Code Général des

Collectivités Territoriales,

- Considérant que les élus n'ont plus la possibilité de réduire l'indemnité du Maire,
- Prend acte du nouveau taux de l'indemnité de M. le Maire à compter du 01 janvier 2016 à savoir : 31 % de l'indice brut 1015 ;
- Maintient les indemnités des adjoints fixées par délibération n° 2014.026 du 03 avril 2014.

Informations diverses.

A) Invitation à la remise des prix aux lauréats du concours 2015 du fleurissement (communes et particuliers) à Divonne les Bains le 2 avril.

B) Remerciements de la famille Dray suite au décès de Mme Dray, ex-épicière à Biziat, épouse de M. Pierre Dray, ancien conseiller municipal et fidèle dévoué de la commune.

C) Aménagement de l'ex-gravière. Présentation du devis de l'entreprise Carjot. Décision reportée.

D) Achat d'ordinateurs portables pour l'école et la mairie. A demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Patrick Chaize. Une commande groupée avec les écoles de St-Julien-sur-Veyle et Sulignat est actée.

E) Fleurissement : concours graine de l'Ain, l'école n'est pas intéressée.

F) PLU. Lors de la dernière réunion de travail, le représentant de la DDT a fait une remarque sur la zone à aménager. Il serait nécessaire de faire appel à un intervenant pour mener une réflexion sur l'élaboration des orientations, d'aménagement et de programmation

Pour mener à bien cette étude, l'Atelier du Triangle, actuel prestataire en charge de la révision de notre PLU, a fait une proposition. Le CAUE de l'Ain, contacté par la DDT, a également fait une offre.

Au vu des offres, le conseil :

- Vu la convention de mission d'accompagnement pour l'opération précitée rédigée par le CAUE de l'Ain,

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le C.A.U.E.

G) Ecole. Un compte rendu des élèves a été porté à la connaissance des élus.

Un panneau de basket sera commandé dans les prochains jours.

Divers.

- Cérémonie du 19 mars. Le début des cérémonies commence à Bourg à 12 h 30. A Biziat, elle aura lieu à 17 H 30. Seront invités le conseil, le député, la gendarmerie et les associations locales. Prévoir le vin d'honneur et la fermeture de la place « des Combattants ».

- Eclairage public. Les élus, après discussion, émettent un avis favorable à l'extinction des lumières entre 0 H et 5 H, sauf le week-end.

- Communauté de Communes des Bords de Veyle. Conseil Communautaire.

M. Karm du SCOT présente les compétences du SCOT et les aides que les collectivités peuvent prétendre.

Au niveau du personnel, le tableau des emplois a été modifié. Céline Desplanches, mutée à la mairie de Bourg-en-Bresse, est remplacée par Carine Favre.

Au niveau du gymnase de Mézériat, un problème électrique, des fils sont à remplacer pour un coût de 45 000 €, 20 % est la charge de la communauté.

Le feu d'artifice sera reconduit cette année.

Sandra Dupont, secrétaire, a sollicité une mise à disposition qui a été refusée par le Président.

M. le Maire donne la parole aux élus.

Dominique Beaudet.

- Urbanisme. Trois demandes ont été reçues depuis la dernière séance.

Une déclaration préalable pour une modification de façade déposée par M. Mandrillon sis Route des Rutets,

Un permis modificatif déposé par le GAEC Stivan,

Une déclaration préalable pour une transformation d'un garage individuel en pièce habitable et une modification de façade déposée par M. Masson demeurant Route de Rétiassing.

- Alambic. La démolition du bâtiment est achevée. Les gravas ont été répandus sur les chemins ruraux. Les gravas des fondations ont été donnés à l'entreprise Guillermin .

- L'ouvrage d'art prévu sur la RD96 aux abords du Lotissement « Les Allouets » sera réalisé en

principe en avril par des entreprises de Lyon et Montchanin.

- Compte-rendu de la réunion du syndicat Veyle Vivante qui a eu lieu à Romans. Ont été débattu :

- les orientations budgétaires, les conventions entre le syndicat et la communauté de communes du pays de Bâgé ainsi que la commune de Polliat, la souscription d'une assurance couvrant les risques statutaires du personnel à la charge du syndicat, le programme de travaux 2016 et les cotisations des communes membres.

- Voirie. Il serait nécessaire de prévoir une visite des voies en avril afin de déterminer le programme de travaux cette année;

- Réalisation des tables de la salle polyvalente. Des remerciements sont adressés aux agents techniques pour la création de ce mobilier ; sept tables ont été remplacées.

Marie-Christine Névoret.

- Commission communautaire enfance jeunesse. Deux séances ont été nécessaires pour étudier les dossiers suivants :

- Bilan des T.A.P. ; Présentation du séjour d'hiver ; Bilan des activités périscolaires ; Centre de loisirs – Tarification ; Compte administratif : nécessité d'une subvention d'équilibre.

Au niveau communal.

En vue de créer un SIVOS pour la gestion du R.P.I., une réunion est programmée le 20 février à Sulignat.

Jean-Philippe Mignot.

Travaux dans les bâtiments communaux.

- logement occupé par M. et Mme Lethenet. Les agents techniques ont mis, à l'aide d'une machine prêtée gracieusement par Dispano, de la laine de roche dans les combes au-dessus de cet appartement.

- Un rendez-vous avec l'entreprise Rabuel a été fixé au samedi à 9 h 30 pour l'établissement d'un devis pour la réfection du préau de l'école.

Pascale Gomes.

- Commission communautaire affaires sociales. Un bilan 2015 des bons de transport alloués a été effectué. Pour 2016, les critères pour l'obtention de ces bons ont été redéfinis à savoir :

- être âgé de plus de 70 ans ; ne pas être imposable sur le revenu ; ou être imposable mais ne pas posséder de véhicule ; être malade ou handicapé.

Christelle Lemonon

Elle fait part de la réunion organisée par l'association des maires ruraux ayant pour thème la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique. Ce régime se compose de deux parties :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E)

- un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel (C.I.A).

Bertrand Madru.

- Commission communautaire « animation. Ont étudié le bilan du téléthon – en 2016, la manifestation se déroulera à St-Julien, Biziat prêtera la salle polyvalente ; la balade musicale le 19 mars, le projet de groupes de musique étranger : création d'un CD. Une subvention de 5000 € est sollicitée.

- Au niveau communal : journée défrichage à l'ancienne gravière prévue le 27 février.

Questions diverses.

- Prochain conseil municipal : mardi 3 mars 2016 à 20 H.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 H 30.